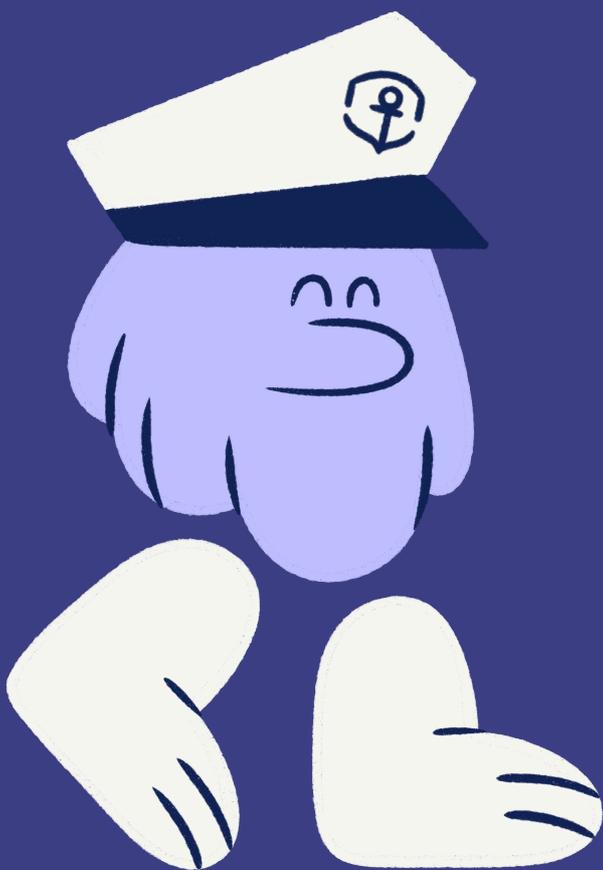


2025

E-BOOK

Portage salarial et chômage : Comment cela fonctionne ?



À propos d'Embarq

Embarq simplifie la vie des indépendants en offrant les avantages du salariat sans les contraintes administratives. En optant pour le portage salarial avec Embarq, vous bénéficiez d'une **gestion complète de vos tâches administratives** et fiscales tout en préservant **vos libertés professionnelles**.

Embarq vous accompagne à chaque étape, vous garantissant un revenu stable, des avantages sociaux, et la sécurité du salariat, tout en vous laissant la liberté de choisir vos missions, vos horaires et votre rémunération. Découvrez un nouveau mode de travail, sans stress et avec toutes les garanties d'un salarié.

3000

Salariés portés
(900 à date)

258

Avis sur Google
4.9 étoiles

Créé en

2017

Le 10 août 2023

Excellente expérience avec chaque interlocuteur ! Contact agréable, professionnel et très réactif ! L'application est conviviale. L'offre est, par ailleurs, compétitive et conforme au label zéro frais cachés. Je recommande sans réserve !



Arnaud

Directeur Général de filiale

Sommaire

01 Les droits au chômage en portage

Conditions d'éligibilité

Durée de cotisation et calcul des droits

Spécificités du statut de salarié porté

Impact sur votre carrière

02 Calcul des allocations

Base de calcul des allocations

Impact du TJM sur les droits

Périodes prises en compte

Cas particulier des missions variables

Optimisation chez Embarq

03 Démarches administratives

L'inscription à Pôle Emploi

Documents nécessaires

Calendrier des démarches

Suivi de votre dossier

Actualisation mensuelle

Accompagnement Embarq

04 Situations particulières

Cumul activité partielle et chômage

Création d'entreprise

Formation

Droits rechargeables

05 Stratégies et optimisation

Le portage salarial offre une flexibilité professionnelle unique, mais soulève souvent des questions concernant les droits au chômage. Ce guide pratique vous accompagne pour comprendre et optimiser votre protection sociale en tant que salarié porté.

En tant que consultant en portage salarial, vous bénéficiez des mêmes droits au chômage qu'un salarié traditionnel. Toutefois, certaines spécificités liées à votre statut nécessitent une attention particulière pour sécuriser vos périodes d'intermission.

Ce guide vous permettra de :

- Maîtriser le calcul de vos droits
- Comprendre les démarches administratives
- Optimiser votre protection sociale



CHAPITRE 1

Les droits au chômage en portage

Le portage salarial vous permet de bénéficier de l'assurance chômage au même titre qu'un salarié classique. Cette protection est encadrée par des règles précises qu'il est essentiel de comprendre pour sécuriser vos droits.

Conditions d'éligibilité

Pour avoir droit aux allocations chômage, vous devez remplir plusieurs conditions fondamentales. La première est d'avoir travaillé au minimum 130 jours (ou 910 heures) au cours des 24 derniers mois précédant la fin de votre dernier contrat. Cette période est portée à 36 mois pour les salariés de 53 ans et plus.

Votre fin de contrat doit également correspondre à l'une de ces situations :

- Fin de CDD
- Rupture conventionnelle
- Licenciement
- Démission légitime

En portage salarial, la fin de mission client n'équivaut pas automatiquement à une fin de contrat. C'est la rupture effective de votre contrat de travail avec votre société de portage qui ouvre vos droits.

Point d'attention

En cas de démission simple, vous ne pourrez pas prétendre aux allocations chômage, sauf si vous obtenez une requalification en démission légitime après 4 mois de recherche active d'emploi.

Durée de cotisation et calcul des droits

La durée d'indemnisation dépend de votre période de travail. Le principe est simple :

- 1 jour travaillé = 1 jour indemnisé, dans la limite de 24 mois (30 mois pour les plus de 53 ans et 36 mois pour les plus de 55 ans).

Prenons un exemple concret :

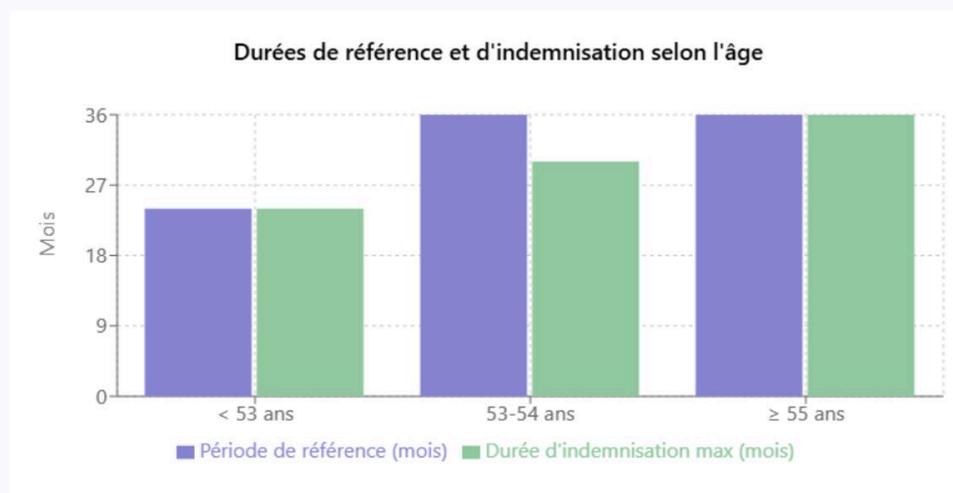
Marie, consultante en portage, a travaillé 18 mois sur les 24 derniers mois. Elle pourra bénéficier de 18 mois d'indemnisation. Son allocation journalière sera calculée sur la base de ses revenus des 12 derniers mois.

Spécificités du statut de salarié porté

Le portage salarial présente quelques particularités :

1. La période de référence inclut toutes vos missions, même discontinues, tant que vous restez sous contrat avec votre société de portage.
2. Les périodes d'intermission sous contrat sont comptabilisées dans vos droits, même sans mission active.
3. Votre rémunération variable (liée à votre TJM) est intégralement prise en compte dans le calcul de vos droits.

Chez Embarq, nous accompagnons nos consultants avec un suivi personnalisé pour anticiper les fins de mission et optimiser la gestion des périodes d'intermission.



Impact sur votre carrière

La gestion de vos droits au chômage s'inscrit dans une stratégie de carrière plus large. En comprenant ces mécanismes, vous pouvez :

- Sécuriser vos périodes de transition entre deux missions
- Maintenir un revenu stable même pendant les périodes creuses
- Planifier sereinement vos projets professionnels

Le portage salarial chez Embarq vous garantit un accompagnement expert pour optimiser votre protection sociale et sécuriser votre parcours professionnel.

CHAPITRE 2

Calcul des allocations

Le calcul des allocations chômage en portage salarial obéit à des règles précises qu'il est essentiel de comprendre pour anticiper vos revenus pendant les périodes d'intermission.

Base de calcul des allocations

Le montant de votre allocation journalière est calculé à partir de votre Salaire Journalier de Référence (SJR). Celui-ci prend en compte l'ensemble de vos rémunérations brutes des 12 mois précédant la fin de votre dernier contrat.

La formule de calcul est la suivante :

- $SJR = \text{Salaires bruts des 12 derniers mois} / \text{Nombre de jours calendaires sur la période}$

Votre allocation journalière sera alors égale à :

- 40,4% du SJR + 12,12€ par jour
- Ou 57% du SJR si ce montant est plus avantageux

Un plancher et un plafond encadrent ce montant :

- Minimum : 29,38€ par jour
- Maximum : 75% du SJR

Impact du TJM sur les droits

En portage salarial, votre Taux Journalier Moyen (TJM) influence directement vos droits au chômage.

Prenons un exemple concret :

Sarah, consultante en marketing, facture 500€ HT par jour. Sur une mission de 6 mois à temps plein :

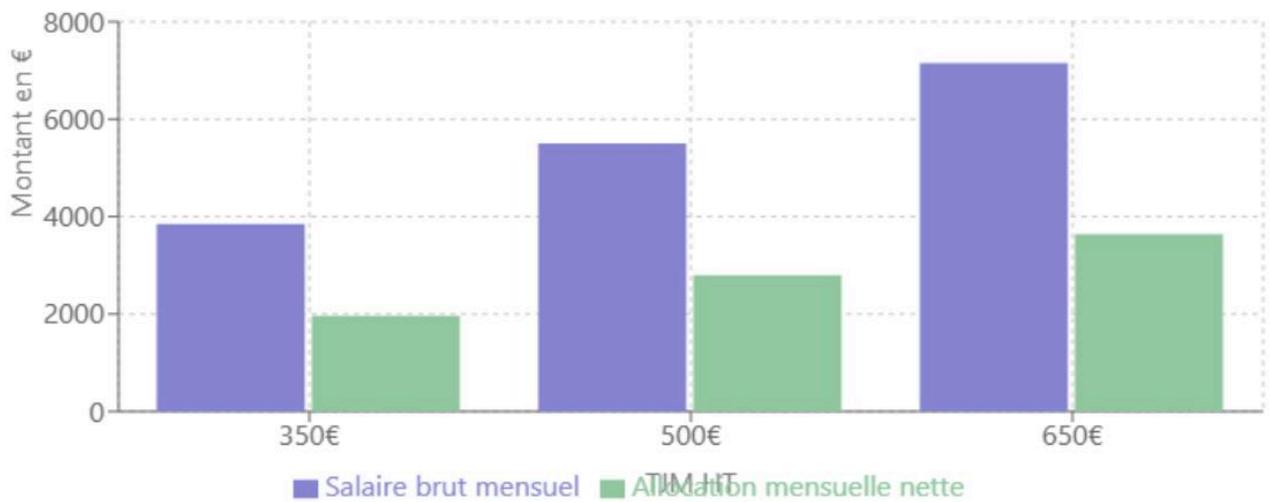
- Chiffre d'affaires mensuel : 10 000€ HT
- Salaire brut mensuel : environ 5 500€
- Salaire net mensuel : environ 4 300€

Son allocation chômage mensuelle sera d'environ 2 800€ nets.

Point d'attention

Les frais professionnels et la part patronale des charges sociales ne sont pas pris en compte dans le calcul des allocations. Seul le salaire brut est considéré.

Simulation des allocations selon le TJM (base mensuelle)



Simulez votre revenu en portage avec notre simulateur 

Périodes prises en compte

Toutes les périodes sous contrat sont comptabilisées, y compris :

- Les périodes de mission active
- Les périodes d'intermission sous contrat
- Les congés payés
- Les arrêts maladie

En revanche, les périodes sans contrat de travail créent des "trous" dans la période de référence, ce qui peut impacter le montant de vos allocations.

CHAPITRE 3

Démarches administratives

La constitution de votre dossier de demande d'allocation chômage nécessite une organisation méthodique et une bonne compréhension des procédures. Voici le détail des démarches à effectuer pour optimiser le traitement de votre dossier.

L'inscription à Pôle Emploi

L'inscription doit être effectuée dès la fin de votre contrat de portage salarial. La procédure se déroule en deux temps :

- Pré-inscription en ligne sur pole-emploi.fr

Renseignez vos informations personnelles et professionnelles. Un rendez-vous vous sera automatiquement proposé dans votre agence de référence.

- Premier entretien avec votre conseiller

Lors de ce rendez-vous, votre conseiller validera votre inscription et établira votre Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE).



Point d'attention

L'inscription doit être réalisée dans les 12 mois suivant la fin de votre contrat. Au-delà, vos droits ne seront pas perdus mais le début de l'indemnisation sera décalé.

Documents nécessaires

Pour constituer un dossier complet, vous devrez fournir :

Documents obligatoires

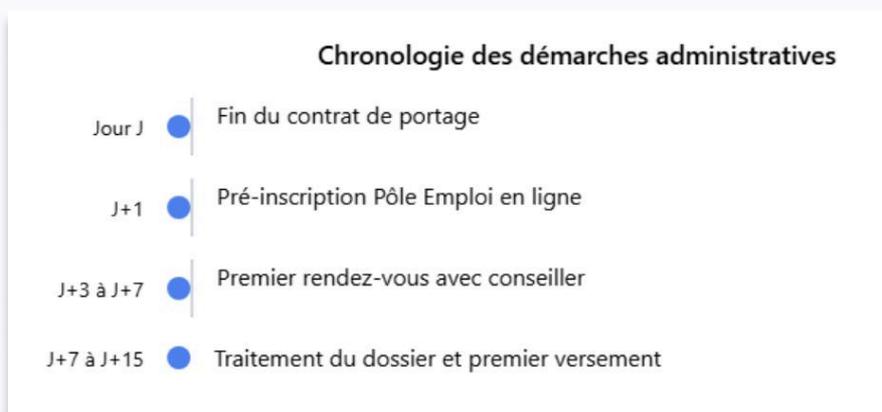
- Attestation employeur (formulaire spécifique Pôle Emploi)
- Certificat de travail
- Solde de tout compte
- Bulletins de salaire des 12 derniers mois
- Pièce d'identité en cours de validité
- RIB personnel

Documents complémentaires selon votre situation

- Justificatifs de formation
- Attestations de stages
- Documents relatifs à une création d'entreprise

Chez Embarq, nous fournissons automatiquement l'ensemble des documents employeur nécessaires dès la fin de votre contrat.

Calendrier des démarches



Découvrez nos services complémentaires 

Suivi de votre dossier

Une fois votre dossier déposé, vous pouvez suivre son traitement :

- Sur votre espace personnel Pôle Emploi
 1. Consultez régulièrement les messages et documents dans votre espace personnel. C'est ici que vous effectuerez votre actualisation mensuelle.
- Via l'application mobile
 1. Elle permet de gérer vos démarches et de recevoir des notifications importantes.
- Après de votre conseiller référent
 1. En cas de difficulté, n'hésitez pas à le contacter via votre espace personnel.

Actualisation mensuelle

L'actualisation est obligatoire entre le 28 du mois en cours et le 15 du mois suivant. Vous devez déclarer :

- Les périodes travaillées
- Les revenus perçus
- Les formations suivies
- Les situations de maladie

Conseils pratiques

Pour un traitement optimal de votre dossier :

- Conservez une copie numérique de tous vos documents
- Respectez scrupuleusement les délais d'actualisation
- Signalez tout changement de situation rapidement
- Gardez une trace écrite de vos échanges avec Pôle Emploi

CHAPITRE 4

Situations particulières

Le statut de consultant en portage salarial offre une flexibilité qui peut conduire à des situations spécifiques en matière de chômage. Comprendre ces cas particuliers vous permettra de mieux gérer votre parcours professionnel.

Cumul activité partielle et chômage

Il est possible de cumuler une activité en portage salarial avec vos allocations chômage. Ce dispositif, appelé "activité réduite", permet de maintenir un revenu tout en poursuivant votre recherche d'emploi.

Le calcul s'effectue selon la règle suivante :

- Vous conservez vos allocations tant que votre revenu mensuel brut ne dépasse pas 70% de votre salaire mensuel de référence
- Le nombre de jours non indemnisés est calculé selon la formule :
- $\text{Jours non indemnisés} = \text{Salaire brut mensuel} / \text{Salaire journalier de référence}$

Exemple concret :

Marie perçoit une allocation mensuelle de 2000€. Elle accepte une mission ponctuelle qui lui rapporte 1500€ bruts.

- Son ancien salaire mensuel était de 4000€
- $1500\text{€} < 70\% \text{ de } 4000\text{€} (2800\text{€})$
- Elle pourra donc cumuler une partie de ses allocations avec son revenu d'activité

Découvrez tous nos avantages sociaux 

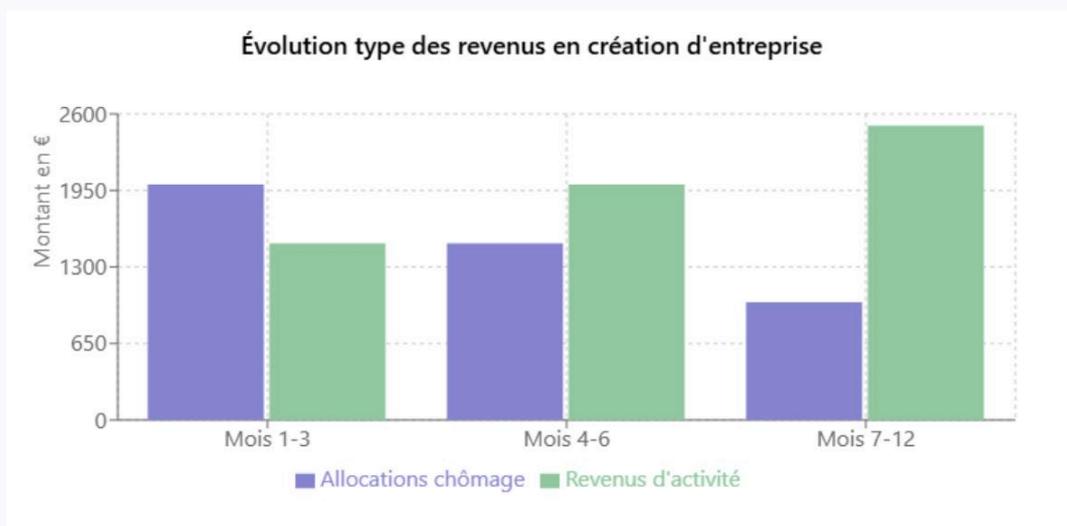
Création d'entreprise

De nombreux consultants envisagent de créer leur entreprise tout en bénéficiant de leurs droits au chômage. Deux options s'offrent à vous :

- L'ARCE (Aide à la Reprise ou Création d'Entreprise)
- Versement de 45% de vos droits restants en deux fois
- Premier versement à la création
- Second versement 6 mois après

- Le maintien des allocations
- Cumul total pendant 3 mois
- Puis calcul d'un revenu global mensuel
- Déduction partielle selon les revenus de l'entreprise

Calculez vos frais déductibles avec notre simulateur 



Formation pendant le chômage

La formation est un excellent moyen de développer vos compétences pendant une période de chômage. Plusieurs dispositifs existent :

- L'AIF (Aide Individuelle à la Formation)
- Financement total ou partiel de votre formation
- Maintien des allocations pendant la formation
- Statut de stagiaire de la formation professionnelle
- Le CPF (Compte Personnel de Formation)
- Utilisation de vos droits acquis
- Possibilité de financement complémentaire
- Compatible avec l'AIF

Point d'attention

Toute formation doit être validée par votre conseiller Pôle Emploi dans le cadre de votre PPAE.

Droits rechargeables

Le système des droits rechargeables permet de ne pas perdre les droits acquis lors de périodes d'activité pendant le chômage.

Principe de fonctionnement :

1. Vous travaillez pendant votre période de chômage
2. Ces périodes génèrent de nouveaux droits
3. Ces droits s'ajoutent à vos droits initiaux
4. Ils seront utilisables une fois vos droits initiaux épuisés

Exemple :

Thomas avait 12 mois de droits. Il travaille 4 mois pendant sa période de chômage. Ces 4 mois généreront 4 mois de droits supplémentaires.

Évaluez votre TJM optimal avec un expert 

Spécificités Embarq

Chez Embarq, nous proposons :

- Un accompagnement personnalisé pour chaque situation
- Des outils de simulation pour optimiser vos choix
- Un suivi régulier de vos droits
- Une assistance dans vos démarches administratives

Conseils pour gérer ces situations

1. Anticipez vos transitions
2. Informez rapidement Pôle Emploi de tout changement
3. Conservez tous les justificatifs
4. Consultez régulièrement votre espace personnel
5. Maintenez le contact avec votre conseiller

CHAPITRE 5

Stratégies et optimisation

La gestion stratégique de votre parcours en portage salarial peut significativement impacter vos droits au chômage. Voici comment optimiser votre situation tout en respectant le cadre légal.

Anticipation de fin de mission

La préparation d'une fin de mission est cruciale pour sécuriser vos droits. Une approche structurée permet d'éviter les périodes sans revenus.

Planification temporelle idéale

1. À 3 mois de la fin :

- Évaluez les possibilités de prolongation
- Commencez la prospection de nouvelles missions
- Vérifiez vos droits acquis

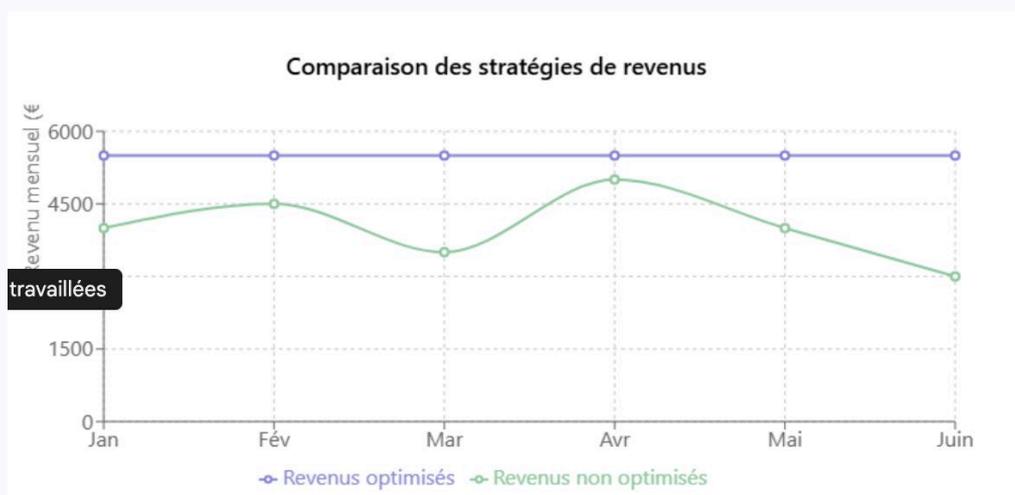
1. À 1 mois de la fin :

- Finalisez les livrables en cours
- Préparez la transmission
- Rassemblez vos justificatifs

1. Dernière semaine :

- Validez les documents de fin de contrat
- Planifiez votre inscription Pôle Emploi
- Organisez votre transition

Optimisation des périodes travaillées



Pour maximiser vos droits, plusieurs stratégies sont possibles :

Lissage des revenus

Plutôt que des pics d'activité suivis de creux, privilégiez une activité régulière. Par exemple, négociez un TJM plus élevé sur moins de jours plutôt qu'un TJM plus bas sur plus de jours.

Gestion des contrats

Maintenez si possible un contrat unique plutôt que des contrats successifs. Cela simplifie le calcul de vos droits et évite les périodes non comptabilisées.

Point d'attention : Chez Embarq, le plafonnement des frais de gestion à 6% (maximum 600€/mois) permet d'optimiser naturellement votre salaire de référence.

Maintien des droits

Pour pérenniser vos droits au chômage :

Veille active

- Surveillez l'évolution de la réglementation
- Anticipez les changements de statut
- Maintenez à jour vos documents administratifs

Formation continue

- Investissez dans votre montée en compétences
- Privilégiez les formations certifiantes
- Utilisez stratégiquement votre CPF

Reconversion professionnelle

La reconversion peut être une opportunité stratégique :

- Préparation méthodique
1. Analyse du marché cible
 2. Formation pendant la période d'allocation
 3. Transition progressive vers le nouveau métier

Dispositifs d'accompagnement

- Bilan de compétences financé
- Formations qualifiantes
- Accompagnement personnalisé

Stratégies sectorielles

Adaptez votre approche selon votre secteur d'activité :

- Secteurs cycliques
 - Anticipez les périodes creuses
 - Constituez une réserve financière
 - Diversifiez vos compétences
- Secteurs en croissance
 - Investissez dans les certifications demandées
 - Construisez un réseau solide
 - Positionnez-vous sur des missions longues

L'approche Embarq

Notre société de portage vous accompagne avec :

1. Un dashboard personnalisé de suivi d'activité
2. Des alertes automatiques pour les échéances importantes
3. Un conseiller dédié pour optimiser votre parcours
4. Des formations régulières sur la gestion de carrière

Conseils pratiques d'optimisation

- Maintenez une comptabilité précise de vos missions
- Documentez vos réalisations et succès
- Cultivez votre réseau professionnel
- Restez en veille sur votre marché

Pour conclure ce guide complet sur le portage salarial et le chômage, retenons les éléments essentiels qui vous permettront de sécuriser votre parcours professionnel.

Le portage salarial offre une protection sociale complète, comparable à celle du salariat traditionnel. La clé réside dans l'anticipation et la bonne compréhension des mécanismes d'indemnisation. Un consultant averti qui maîtrise ces aspects peut sereinement développer son activité tout en maintenant une protection sociale optimale.

Gardez à l'esprit ces points fondamentaux :

- Vos droits au chômage se constituent dès le premier jour de votre contrat en portage
- La régularité de votre activité impacte directement le montant de vos allocations
- Les démarches administratives, bien que précises, sont largement simplifiées avec un accompagnement adapté
- Les situations particulières (cumul d'activité, création d'entreprise) offrent une flexibilité précieuse

L'expertise d'Embarq vous accompagne à chaque étape :

- Calculs personnalisés de vos droits
- Optimisation de votre rémunération avec des frais de gestion plafonnés à 6%
- Support administratif complet
- Conseil stratégique pour votre développement professionnel

Prenez rendez-vous avec un expert 

Merci pour la lecture !

Si vous êtes intéressé par le portage salarial, n'hésitez pas à nous contacter :

Prenez un rendez-vous 

